

# **Aides financières - résidentiel et tertiaire**

## Des aides financières dans l'habitat – MaPrimeRénov'

les conditions d'éligibilité

- Propriétaires occupants, bailleurs, syndics
- Résidence principale
- Logements de plus de 2 ans
- Travaux réalisés par des professionnels RGE
- Prime versée dès la réalisation des travaux
- Prime variable en fonction des revenus du propriétaire
- Prime variable en fonction des travaux
- Dossier dématérialisé (<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>)

# Des aides financières dans l'habitat – MaPrimeRénov'

## pour les maisons ou appartements

Equipements et matériaux	Aide pour les ménages aux ressources				Equipements et matériaux	Aide pour les ménages aux ressources			
	très modestes	modestes	intermédiaires	supérieures		très modestes	modestes	intermédiaires	supérieures
Chaudière gaz THPE	1 200 €	800 €			Isolation murs par l'extérieur (limité à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	15 €/m²
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €		Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	7 €/m²
PAC air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €		Isolation des rampants et plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	7 €/m²
PAC eau/eau ou sol/eau	10 000 €	8 000 €	4 000 €		Isolation des toitures terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	15 €/m²
Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €		Isolation des parois vitrées	100 €/unité	80 €/unité	40 €/unité	
Système solaire combiné	10 000 €	8 000 €	4 000 €		VMC double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	
Poêle et cuisinière à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €		Dépose cuve fioul	1 200 €	800 €	400 €	
Poêle et cuisinière à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €		Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	
Foyer ou insert à bûches ou granulés	2 000 €	1 200 €	600 €		Forfait rénovation globale	Programme Habiter Mieux		7 000 €	3 500 €
Chaudière bois manuelle	8 000 €	6 500 €	3 000 €		Forfait AMO	150 €	150 €	150 €	150 €
Chaudière bois automatique	10 000 €	8 000 €	4 000 €		Bonus « sortie de passoire énergétique »	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
					Bonus « BBC »	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €

## Des aides financières dans l'habitat – MaPrimeRénov' pour les copropriétés

Equipements et matériaux	Aide pour les ménages aux ressources		Equipements et matériaux	Aide pour les ménages aux ressources	
	très modestes	modestes		très modestes	modestes
Chaudière gaz THPE	400 €/log.	300 €/log.	Isolation des murs par l'extérieur	100*q €/m <sup>2</sup>	75*q €/m <sup>2</sup>
Chauffe-eau thermodynamique	400 €/log.	300 €/log.	Isolation des murs par l'intérieur	25*q €/m <sup>2</sup>	20*q €/m <sup>2</sup>
PAC air/eau	3 000 €/log.	2 000 €/log.	Isolation des rampants et plafonds de combles	25*q €/m <sup>2</sup>	20*q €/m <sup>2</sup>
PAC eau/eau ou sol/eau	3 000 €/log.	2 000 €/log.	Isolation des toitures terrasses	100*q €/m <sup>2</sup>	75*q €/m <sup>2</sup>
Chauffe-eau solaire collectif	1 000 €/log.	750 €/log.	Audit énergétique	250 €/log.	200 €/log.
Chaudière à bois manuelle ou automatique	3 000 €/log.	2 000 €/log.	MaPrimeRénov' Copropriétés	25 % du montant des travaux (maxi 3 750 €/log.)	
Raccordement à un réseau de chaleur	400 €/log.	300 €/log.	Financement de l'accompagnement	30 % (maxi 180 €/log. mini 900 €/copro)	
VMC double flux	3 000 €/log.	2 000 €/log.	Forfait « sortie de passoire énergétique)	500 €/log.	
Dépose cuve fioul	400 €/log.	300 €/log.	Forfait « BBC »	500 €/log.	

« q » correspond à la quote-part des dépenses effectivement payées par le ménage

## Des aides financières dans l'habitat – Habiter Mieux Sérénité

les conditions d'éligibilité

- Propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétés fragiles
- Résidence principale
- Dédiée aux ménages modestes et très modestes
- Logements de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels RGE
- Pour financer des projets de rénovation permettant au moins 25% de gain énergétique
- Accompagnement d'un opérateur dans le montage du dossier

## Des aides financières dans l'habitat – Habiter Mieux Sérénité pour les maisons ou appartements

Ménages très modestes	Ménages modestes
Gain énergétique > 25%	
50% du montant des travaux HT dans la limite de 10 000€	35% du montant des travaux HT dans la limite de 7 000€
Prime habiter mieux de 10% du montant des travaux HT dans la limite de 2 000€	Prime habiter mieux de 10% du montant des travaux HT dans la limite de 1 600€
Gain énergétique > 35% + étiquette F ou G avant travaux + gain de 2 classes	
50% du montant des travaux HT dans la limite de 15 000€	35% du montant des travaux HT dans la limite de 10 500€
Prime habiter mieux de 10% du montant des travaux HT dans la limite de 4 000€	Prime habiter mieux de 10% du montant des travaux HT dans la limite de 2 000€

## Des aides financières dans l'habitat – Certificats d'économie d'énergie

les conditions d'éligibilité

- Propriétaires occupants, bailleurs, syndics
- Résidence principale ou secondaire
- Logements de plus de 2 ans
- Primes coup de pouce pour les ménages modestes et très modestes
- Travaux réalisés par des professionnels RGE

# Des aides financières dans l'habitat – Certificats d'économie d'énergie

## les travaux des fiches standardisées pour le résidentiel

Catégorie	Numéro de fiche	Travaux éligibles	Catégorie	Numéro de fiche	Travaux éligibles
Enveloppe	BAR-EN-101	<a href="#">Isolation de combles ou de toitures (France métropolitaine)</a>	Thermique	BAR-TH-121	<a href="#">Système de comptage individuel d'énergie de chauffage</a>
Enveloppe	BAR-EN-102	<a href="#">Isolation des murs (France métropolitaine)</a>	Thermique	BAR-TH-122	<a href="#">Récupérateur de chaleur à condensation</a>
Enveloppe	BAR-EN-103	<a href="#">Isolation d'un plancher</a>	Thermique	BAR-TH-123	<a href="#">Optimiseur de relance en chauffage collectif</a>
Enveloppe	BAR-EN-104	<a href="#">Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant</a>	Thermique	BAR-TH-124	<a href="#">Chauffe-eau solaire individuel (France d'outre-mer)</a>
Enveloppe	BAR-EN-105	<a href="#">Isolation des toitures terrasses</a>	Thermique	BAR-TH-125	<a href="#">Système de ventilation double flux autoréglable ou modulé à haute performance (France métropolitaine)</a>
Enveloppe	BAR-EN-106	<a href="#">Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer)</a>	Thermique	BAR-TH-127	<a href="#">Ventilation Mécanique Contrôlée simple flux hygroréglable (France métropolitaine)</a>
Enveloppe	BAR-EN-107	<a href="#">Isolation des murs (France d'outre-mer)</a>	Thermique	BAR-TH-129	<a href="#">Pompe à chaleur de type air/air</a>
Enveloppe	BAR-EN-108	<a href="#">Fermeture isolante</a>	Thermique	BAR-TH-130	<a href="#">Surperformance énergétique pour un bâtiment neuf (France métropolitaine)</a>
Enveloppe	BAR-EN-109	<a href="#">Réduction des apports solaires par la toiture (France d'outre-mer)</a>	Thermique	BAR-TH-135	<a href="#">Chauffe-eau solaire collectif (France d'outre-mer)</a>
Enveloppe	BAR-EN-110	<a href="#">Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage parietodynamique</a>	Thermique	BAR-TH-137	<a href="#">Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur</a>
Équipement	BAR-EQ-102	<a href="#">Lave-linge ménager de classe A++ ou A+++</a>	Thermique	BAR-TH-139	<a href="#">Système de variation électronique de vitesse sur une pompe</a>
Équipement	BAR-EQ-103	<a href="#">Appareil de réfrigération ménager de classe A++ ou A+++</a>	Thermique	BAR-TH-141	<a href="#">Climatiseur performant (France d'outre-mer)</a>
Équipement	BAR-EQ-110	<a href="#">Luminaire à modules LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes</a>	Thermique	BAR-TH-143	<a href="#">Système solaire combiné (France métropolitaine)</a>
Équipement	BAR-EQ-111	<a href="#">Lampe de classe A++</a>	Thermique	BAR-TH-145	<a href="#">Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel</a>
Équipement	BAR-EQ-115	<a href="#">Dispositif d'affichage et d'interprétation des consommations d'énergie</a>	Thermique	BAR-TH-148	<a href="#">Chauffe-eau thermodynamique à accumulation</a>
Services	BAR-SE-104	<a href="#">Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude</a>	Thermique	BAR-TH-150	<a href="#">Pompe à chaleur collective à absorption de type air/eau ou eau/eau</a>
Services	BAR-SE-105	<a href="#">Contrat de Performance Énergétique Services (CPE Services)</a>	Thermique	BAR-TH-155	<a href="#">Ventilation hybride hygroréglable (France métropolitaine)</a>
Services	BAR-SE-106	<a href="#">Service de suivi des consommations d'énergie</a>	Thermique	BAR-TH-158	<a href="#">Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées</a>
Thermique	BAR-TH-101	<a href="#">Chauffe-eau solaire individuel (France métropolitaine)</a>	Thermique	BAR-TH-159	<a href="#">Pompe à chaleur hybride individuelle</a>
Thermique	BAR-TH-102	<a href="#">Chauffe-eau solaire collectif (France métropolitaine)</a>	Thermique	BAR-TH-160	<a href="#">Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</a>
Thermique	BAR-TH-104	<a href="#">Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau</a>	Thermique	BAR-TH-161	<a href="#">Isolation de points singuliers d'un réseau</a>
Thermique	BAR-TH-106	<a href="#">Chaudière individuelle à haute performance énergétique</a>	Thermique	BAR-TH-162	<a href="#">Système énergétique comportant des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau (France métropolitaine)</a>
Thermique	BAR-TH-107	<a href="#">Chaudière collective à haute performance énergétique</a>	Thermique	BAR-TH-163	<a href="#">Conduit d'évacuation des produits de combustion</a>
Thermique	BAR-TH-107-SE	<a href="#">Chaudière collective à haute performance énergétique avec contrat assurant la conduite de l'installation</a>	Thermique	BAR-TH-164	<a href="#">Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)</a>
Thermique	BAR-TH-110	<a href="#">Radiateur basse température pour un chauffage central</a>	Thermique	BAR-TH-165	<a href="#">Chaudière biomasse collective</a>
Thermique	BAR-TH-111	<a href="#">Régulation par sonde de température extérieure</a>			
Thermique	BAR-TH-112	<a href="#">Appareil indépendant de chauffage au bois</a>			
Thermique	BAR-TH-113	<a href="#">Chaudière biomasse individuelle</a>			
Thermique	BAR-TH-116	<a href="#">Plancher chauffant hydraulique à basse température</a>			
Thermique	BAR-TH-117	<a href="#">Robinet thermostatique</a>			
Thermique	BAR-TH-118	<a href="#">Système de régulation par programmation d'intermittence</a>			

## Des aides financières dans l'habitat – Certificats d'économie d'énergie les travaux des fiches standardisées pour le résidentiel

Equipements et matériaux	Aide pour les ménages aux ressources	
	modestes	autres
Chaudière gaz THPE	1 200 €	600 €
PAC air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €
PAC hybride	4 000 €	2 500 €
Système solaire combiné	4 000 €	2 500 €
Chaudière biomasse performante	4 000 €	2 500 €
Raccordement à un réseau de chaleur	700 €	450 €
Appareil de chauffage au bois (en remplacement charbon)	800 €	500 €
Radiateurs électriques performants (en remplacement convecteurs)	100 €	50 €
Isolation des combles et toiture	20 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Isolation des planchers bas	20 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Coup de pouce « rénovation globale »	De 150 à 500 €/MWh/an économisés	

## Des aides financières dans l'habitat – Action logement

les condition d'éligibilité

- Propriétaires occupants, bailleurs
- Dédiée aux ménages modestes et très modestes
- Résidence principale
- Logements de plus de 2 ans
- Salariés du secteur privé
- Logement situé en zone B2 ou C
- Travaux réalisés par des professionnels RGE
- Accompagnement d'un opérateur dans le montage du dossier
- Prioritairement pour des travaux d'isolation, puis des systèmes
- Jusqu'à 100% de subvention

## Des aides financières dans l'habitat – Action logement

la subvention et le prêt

**Subvention** permettant de financer exclusivement les travaux de rénovation énergétique et leurs travaux induits

**Montant maximum : 20 000 €.**

**Prêt** à taux préférentiel couvrant le reste à charge après subventions et les éventuels autres travaux de réhabilitation.

**Montant maximum : 30 000 €.**

**Durée** : 240 mois maximum dont un différé d'amortissement possible de 36 mois maximum.

**Taux d'intérêt nominal annuel** : taux fixe égal au taux du livret A en vigueur au 31 décembre de l'année

n-1 avec un taux plancher de 1%.

**Le prêt est indissociable de la subvention** : Les demandes de prêt et de subvention sont faites simultanément.

# Des aides financières dans l'habitat – Eco-prêt à taux zéro

les conditions d'éligibilité et montants des prêts

- Propriétaires occupants, bailleurs, copropriété
- Résidence principale
- Logements de plus de 2 ans
- Travaux réalisés par des professionnels RGE
- Remboursement sur 15 ans

	Action seule	Bouquet de 2 travaux	Bouquet de 3 travaux ou plus	Performance énergétique globale	Assainissement non collectif
Montant maximal du prêt	15 000 € (7 000 € pour parois vitrées)	25 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €

## Des aides financières dans l'habitat – Bilan les plafonds de ressources et le cumul des aides

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+4 412 €	+5 651 €	+8 745 €	

	MaPrime Rénov'	Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)	Éco-prêt à taux zéro	Aides de l'Anah	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie	Aides d'Action Logement
MaPrime Rénov'		×	✓	×	✓	✓ avec un écrêtement*	✓ avec un écrêtement*
CITE	×		✓	×	✓ avec un écrêtement**	✓ avec un écrêtement**	×
Éco-prêt à taux zéro	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Aides de l'Anah	×	×	✓		✓	×	✓
Aides des collectivités locales	✓	✓ avec un écrêtement**	✓	✓		✓	✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ avec un écrêtement*	✓ avec un écrêtement**	✓	×	✓		✓
Aides d'Action Logement	✓ avec un écrêtement*	×	✓	✓	✓	✓	

## Des aides financières pour les TPE/PME - Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique les conditions d'éligibilité

### Qui peut en bénéficier ?

TPE et PME tous secteurs d'activité confondus, soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés,  
Propriétaires ou locataires de leurs locaux,  
Qui engagent des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique de leurs bâtiments (bureaux, commerces, entrepôts...).

### Comment en bénéficier ?

Déclarer les dépenses éligibles engagées (devis signé) au cours de l'année concernée par la déclaration d'impôt (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés).

L'assiette de la dépense éligible intègrera le montant total hors taxe des dépenses (incluant le coût de la main d'œuvre, une éventuelle assistance à maîtrise d'ouvrage).

Il sera nécessaire de faire appel à un professionnel certifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour la réalisation des travaux.

## Des aides financières pour les TPE/PME - Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique les travaux éligibles et le montant

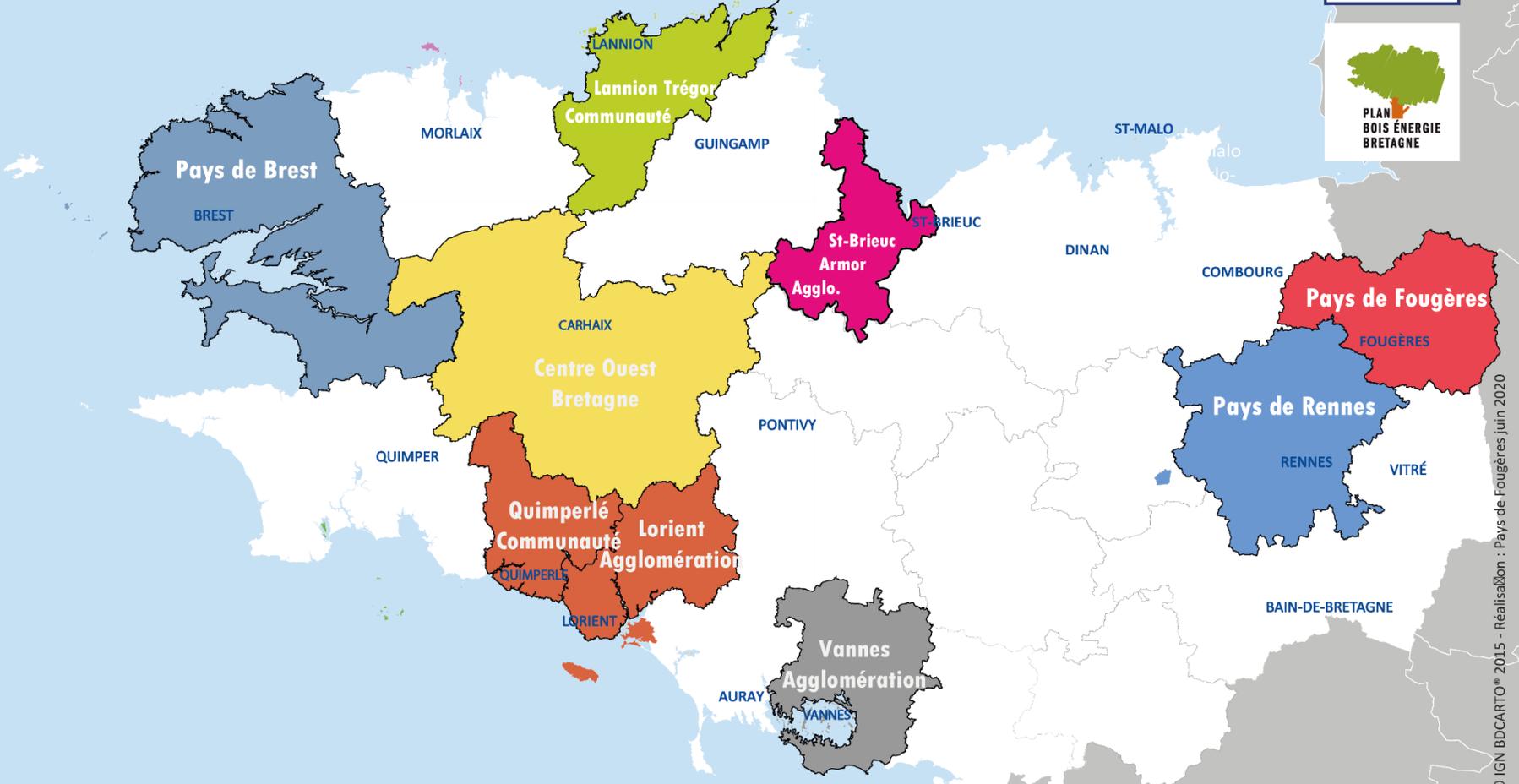
Le montant du crédit d'impôt est de **30 %** des dépenses éligibles, dans la limite de **25 000 €** de crédit d'impôt par entreprise.

### **Les travaux éligibles sont :**

- isolation de combles ou de toitures (hors combles perdus),
- isolation des murs,
- isolation des toitures-terrasses,
- chauffe-eau solaire collectif,
- pompe à chaleur (PAC) de type air/eau, eau/eau ou sol/eau (y compris PAC hybrides, PAC à absorption et PAC à moteur gaz),
- ventilation mécanique simple flux ou double flux,
- raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid,
- chaudière biomasse collective,
- systèmes de régulation/programmation du chauffage et de la ventilation,

**Cumul possible avec les autres aides existantes** (certificats d'économies d'énergie notamment).

# Le Fonds chaleur territorial en Bretagne



### Structures porteuses du Fonds Chaleur Territorial

- Pays de Brest : Ener'gence - Christophe CALVARIN - 02 98 33 15 14
- Lannion Trégor Communauté - Anne-Christine PALUD - 02 96 05 09 05
- Centre Ouest Bretagne : ALECOB - Benoit AIGNEL - 02 98 99 27 80
- Quimperlé Communauté et Lorient Agglo. : ALOEN - Bruno LIVORY - 02 97 21 29 38
- Saint-Brieuc Armor Agglomération : Envel GUEZENNEC - 02 96 77 60 43
- Vannes Agglomération : Cyril TANNE - 07 62 05 52 57
- Pays de Fougères : Jean-Marie MADELENAT - 07 49 11 12 92
- Pays de Rennes : ALEC du pays de Rennes - Fabien POTTIER - 02 99 35 23 54

## Besoin d'aide sur les aides ?

les ressources à votre disposition

Le réseau Rénov'Habitat Bretagne



**Rénov' Habitat  
Bretagne**

des conseillers pour vous informer et  
informer les ménages sur les  
aides mobilisables

[http://renov-habitat.bzh/trouver-un-  
conseiller/](http://renov-habitat.bzh/trouver-un-conseiller/)

Le guide des aides financière de  
l'ADEME



LE guide grand public complet et à  
jour sur les aides.

[https://www.ademe.fr/aides-  
financieres-2020](https://www.ademe.fr/aides-financieres-2020)